

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE

O-O-O

Séance du 13 avril 2023

Date convocation : le 06 avril 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de la Mairie, le treize avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence du 1^{er} adjoint, Patrick LEROUX

- Nombre de membres afférents au Conseil Municipal. : 9
- Nombre de membres en activité : 9
- Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

Étaient présents : MM. Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Guy DUFOSSÉ, Sébastien CARRARA, Rachid KALAI, Marcel HECQUET et MMES Pascale BONHOMME et Muriel DOUBET.

Absente excusée : MME Catherine TAVARES ayant donné pouvoir à Philippe QUILLET.

Madame Muriel DOUBET est nommée secrétaire de séance.

08-2023 TAUX DES IMPÔTS 2023

Monsieur Philippe QUILLET, adjoint aux finances, présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il est proposé au Conseil Municipal ne maintenir les taux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 9 voix,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 12.81 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.05 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.60%

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.
Patrick LEROUX


